



## Droits concernant le licenciement économique

Par **rizou**, le **21/12/2008** à **02:09**

bonjour,

Je viens d'être licenciée pour motif économique après une cessation de paiement de 3 mois le tribunal de grande instance a nommé un mandataire, je dois passer un entretien préalable le 29 Décembre.

J'aimerais savoir quels sont mes droits, quelles peuvent être mes revendications ?

En effet durant ces 3 mois sans salaires je me suis retrouvée endettée chez mon bailleur, chez EDF...sans compter : découvert, aggios, frais de rejets, puis-je réclamer des dommages et intérêts? Si oui à quel auteur?

Merci de bien vouloir répondre à mes questions et d'ajouter un complément d'informations auxquelles je n'aurais pas pensé.

MERCI.

Par **Visiteur**, le **21/12/2008** à **10:10**

bonjour,

[fluo]Je viens d'être licenciée pour motif économique après une cessation de paiement de 3 mois le tribunal de grande instance a nommé un mandataire, je dois passer un entretien

préalable le 29 Décembre.[/fluo]

comment pouvez vous être licenciée alors que votre entretien est le 29 décembre .

pourquoi avoir attendu 3 mois sans salaire ?  
avec qui est l'entretien ? le mandataire ?

Par **rizou**, le **22/12/2008** à **00:41**

bonjour,

merci d'avoir répondu

je vais essayer d'être plus claire,

L'entreprise ou je travaillai est passée en liquidation judiciaire le 19 Décembre 2008 suite a une fermeture prononcée après un contrôle d'hygiène suivi le soir même d'un incendie criminel (comme par hasard) . Le 29 Décembre j'ai rendez-vous avec un mandataire nommée par le tribunal de grande instance pour procéder au licenciement économique.

Et si je n'ai pas eu de salaire durant 3 mois c'est parce que mon employeur me faisait tourner en bourrique et reporter toujours nos salaire au lendemain et cela a durée 3 mois.

il est vrai que je n'y comprend pas grand chose avec tous ses termes juridique donc soyez indulgent si je me trompe parfois...lol...

merci

Par **Visiteur**, le **22/12/2008** à **09:18**

bonjour rizou...

désolée mais je suis indulgente en temps normal...

Par **rizou**, le **22/12/2008** à **19:26**

bonjour,

donc pesonne peux me renseigner?

Par **rizou**, le **27/12/2008** à **12:05**

que veux tu dire par indulgente?